

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 03 septembre 2025*

Présents : BACHEVILLIER Stéphane, COUSSE Christophe, DEJARDIN Magali, LARROZE Gisèle, MERLE Karine, SIOUTAC Gilbert, RAYMOND Régis,

Absents : BAYLE-DUFRECHOU Nelly, LAFFORGUE Alain, ROQUES Michel

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 juin 2025.
2. Arrêté des limites d'agglomération de LILHAC.
3. Délibération pour les frais de fonctionnement aux écoles du RPI.
4. Subvention à l'Association TOUCH'ATOUTS.
5. Mise en conformité électrique de l'installation campanaire.
6. Nettoyage des panneaux photovoltaïques.
7. Cession de terrain public (cf. BAQUE).
8. Le point sur notre projet création de 4 lots à bâtir.
9. Questions diverses.

Secrétaire de séance : DEJARDIN Magali

*La séance est ouverte à 19 heures 00*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2025.**

PV de la séance du 04 juin 2025 a été signé par les membres présents

**2. Arrêté des limites d'agglomération de LILHAC**

Demande des habitants de la route de Saint-André ou la vitesse est limitée à 80 kms demandent que la vitesse soit abaissée pour sortir sur la départementale, la seule solution est le déplacement des limites à 50 km/h

**3. Délibération pour les frais de fonctionnement aux écoles du RPI.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de prévoir le paiement des participations aux frais de scolarisation qui seront demandées, au titre de l'année scolaire 2024/2025, par les communes dont les écoles maternelles et primaires accueillent des élèves domiciliés à LILHAC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Prévoit le paiement des participations aux frais de fonctionnement des écoles du RPI SAINT-LAURENT/MONTBERNARD/MONTESQUIEU-GUITTAUT ainsi que l'école de SAINT-ANDRE qui accueillent des enfants de LILHAC,  
Dit que la dépense est Inscrite à l'article 6558 du Budget Primitif 2025.

#### **4. Subvention à l'Association TOUCH'ATOUPS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'association TOUCH ATOUPS demandant l'attribution d'une subvention concernant l'avance de frais pour la réparation de la friteuse ainsi que pour la formation de la licence.

Le montant s'élève à 500€

après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 500 euros à l'association TOUCH ATOUPS.

#### **5. Mise en conformité électrique de l'installation campanaire**

Un devis pour l'électricité par l'entreprise Baudet

Remplacement bâtant 2146<sup>E</sup>

Il reste un devis pour l'électricité environ 6000€.

Rediscutions avec Alain, Régis et Rémi pour faire les travaux.

Facture pour le matériel associé à une facture autoentrepreneur.

A souligner, lorsqu'un élu fait des travaux pour la mairie, l'assurance civile fonctionne.

#### **6. Nettoyage des panneaux photovoltaïques.**

La commune a demandé un devis au bricolage de la save pour commander des produits nettoyants, les travaux seront réalisés par les élus

#### **7. Cession de terrain public (cf. BAQUE).**

Monsieur le Maire propose de vendre la bande enherbée d'une superficie de 88 ca du chemin rural dit de Higas qui jouxte la propriété de Madame BAQUÉ.

Cette opération nécessite l'intervention d'un géomètre, les acheteurs prennent en charge la totalité des frais, la facture leur sera directement envoyée.

Monsieur le Maire propose un montant de 88 € soit 1€ le mètre carré pour l'acquisition de cette bande enherbée.

**Sur proposition** de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**DE VENDRE** la bande enherbée de 88 ca du chemin rural dit de Higas comme énoncé ci-dessus,

**DE FIXER** le prix à 88 € (quatre-vingt-huit euros) soit 1€ le m2,

**DE MANDATER** Monsieur le Maire avec faculté de délégation, à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la signature du compromis de vente et de l'acte de vente à recevoir par Maître Florence SILVESTRE de FERRON, notaire à BOULOGNE SUR GESSE ;

#### **9. Questions diverses**

Plan définitif élaboré par monsieur LAROZE (géomètre)

4 terrains avec un chemin de retournement des secours et 1 passage piétons

Assainissement + réseau + coffret électrique et téléphone

Lot 1 : 1295 m2

Lot 2 : 1102 m2

Lot 3 : 1198 m2

Lot 4 : 1040 m2

1<sup>ère</sup> étape : le bornage par le géomètre.

En attente des devis d'ENEDIS et de FIBRE pour valider le tarif des terrains à vendre.

## **9. Questions diverses**

Elections municipales : 15 et 22 mars 2026

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à heures**

Les membres présents ont signé le registre :

<b>BACHEVILLIER Stéphane</b>	<b>BAYLE- DUFRECHOU Nelly</b>	<b>COUSSE Christophe</b>	<b>DEJARDIN Magali</b>
	<b>Absente</b>		
<b>LAFFORGUE Alain</b>	<b>LARROZE Gisèle</b>	<b>MERLE Karine</b>	<b>RAYMOND Régis</b>
<b>Absent</b>			
<b>ROQUES Michel</b>	<b>Le Maire, SIOUTAC Gilbert</b>		
<b>Absent</b>			